



DEMANDE DE CO-DIRECTION DE THESE

RAPPEL : Selon l'Article G 4, al. 3, du Règlement d'Etudes Général du Doctorat ès Sciences,
« une codirection intervient dans les cas suivants:

a) si la thèse s'effectue au sein de la Faculté et que le directeur en fait la demande. La demande doit être contresignée par le président de la Section, avalisée par le doyen et respecter les critères suivants:

- i. le co-directeur doit être en possession d'un titre de docteur et d'une expérience postdoctorale adéquate,
- ii. la demande de co-direction est déposée durant les deux premières années de la thèse,
- iii. le co-directeur, membre ou non de la Faculté, est très impliqué dans la direction de la thèse.

b) si, à titre exceptionnel, la thèse s'effectue en dehors de la Faculté et que le département concerné a admis un directeur de thèse étranger à la Faculté, un co-directeur doit être désigné par ledit département. La co-direction respecte alors les critères suivants:

- i. le co-directeur doit être un professeur ou un MER. S'il s'agit d'un MER, sa désignation suit les mêmes règles qu'une désignation au titre de directeur de thèse,
- ii. le travail de thèse fait l'objet d'un accord entre les parties concernées dès le début du travail, ainsi indiqué dans l'attestation de thèse.
- iii. le travail de thèse doit être suivi dans sa réalisation par le co-directeur »

Doctorant-e

Nom : Prénom :
 N° d'immatriculation : Date de naissance :
 Inscription au doctorat depuis le : Mention de la thèse :

Directeur-riche de thèse

Nom : Prénom :
 Titre :
 Section/Département/Institution :
 Nombre de codirections déjà demandées :

Demande de codirection en faveur de

Nom : Prénom :
 Titre : Date :
 Institution/Section/Département : Signature du/de la directeur-riche de thèse :

 Nombre de codirections déjà existantes :

➤ Un exposé des motifs et un curriculum vitae détaillé (contenant la liste de publications) du candidat à la codirection devront être joints à la présente

Préavis du président de la Section

Favorable Date :
 Défavorable Signature du président de la Section :

Décision de la Doyenne de la Faculté

Co-direction acceptée Date :
 Signature de la Doyenne :
 Co-direction refusée

➤ Merci de transmettre le présent formulaire, avec l'accord préalable du président de la section et ses annexes au secrétariat des étudiants de la Faculté (Sciences III), qui fera suivre au doyen